



*Pour mieux communiquer, apaiser les conflits en famille,  
pour se séparer dans le respect du conjoint et des enfants*

**ENGAGER UNE DEMARCHE DE MEDIATION, C'EST :**

- ✓ Prendre un temps de parole et d'écoute, même si cette démarche n'est pas encore partagée ;
- ✓ Ouvrir l'échange, rétablir un dialogue, débloquer une situation de conflit ;
- ✓ Dépasser le ressentiment pour agir dans le respect des enfants et de chacun ;
- ✓ Prendre des décisions concrètes pour aujourd'hui et pour demain.

**QUI EST CONCERNE ?**

- ✓ Les parents avec leurs ados ou jeunes adultes, les adultes avec leurs parents
- ✓ Les couples envisageant une séparation ou un divorce, se séparant ou séparés, les familles recomposées
- ✓ Les grands-parents avec les parents de leurs petits-enfants
- ✓ Les fratries, notamment pour les problèmes patrimoniaux et successoraux
- ✓ Les « aidants » autour d'une personne âgée

**COMMENT SE DERoule UNE MEDIATION ?**

- ✓ Vous prenez rendez-vous pour un entretien d'information gratuit sur la médiation ;
- ✓ Si vous décidez d'entreprendre la démarche, vous participez aux séances avec deux médiateurs ;
- ✓ Vous pouvez établir un accord écrit sur les décisions concrètes que vous prenez.

**AVEC QUELS PROFESSIONNELS ?**

Des médiateurs familiaux qualifiés et expérimentés, conventionnés par la CAF, soumis au code de déontologie de la médiation.

**SE RENSEIGNER OU PRENDRE RENDEZ-VOUS**

Maison de la Médiation +33 1 40 30 98 10

[mediation.maison@orange.fr](mailto:mediation.maison@orange.fr) Site internet [www.maisonmediation.fr](http://www.maisonmediation.fr)

